

Relevé de propriété d'actions

Votre Relevé de propriété d'actions indique le nombre d'actions de l'Industrielle Alliance qui vous appartiennent et, le cas échéant, qui appartiennent à toutes les personnes dont le nom y figure. Ce relevé atteste de vos droits à la propriété de vos actions. Il ne s'agit pas d'un certificat d'actions et votre Relevé de propriété d'actions ne peut être négocié ni cédé. En revanche, il vous permet de profiter des mêmes droits que si vous déteniez un certificat d'actions.

Si vous avez perdu votre Relevé de propriété d'actions, ou si le nom ou l'adresse paraissant sur votre Relevé de propriété d'actions comporte certaines erreurs ou si vous désirez effectuer un changement d'adresse, communiquez avec Computershare :

Sans frais : 1 877 684-5000
Courriel : inalco@computershare.com

Pour plus d'information

Si vous avez des questions au sujet de vos actions et des services offerts aux actionnaires de l'Industrielle Alliance, communiquez avec Computershare :

Sans frais : 1 877 684-5000
Courriel : inalco@computershare.com

Adresse de retour du formulaire de choix

Vous devez envoyer votre formulaire de choix dûment rempli et signé à l'adresse suivante :

Services aux investisseurs Computershare inc.
C. P. 11492, succursale Centre-Ville
Montréal (Québec) H3C 5R9

Remarque
Les formulaires de choix envoyés par télécopieur ou photocopiés seront refusés.

3.. Vendre vos actions par l'entremise d'un courtier en valeurs mobilières

Vous pouvez également vendre vos actions par l'entremise d'un courtier en valeurs mobilières ou d'un autre spécialiste qualifié, indépendamment de l'Industrielle Alliance. La vente de vos actions par l'entremise d'un courtier en valeurs mobilières peut se faire à tout moment. Vous pouvez alors procéder de deux façons :

- transférer vos actions dans un compte de courtage (reportez-vous au choix 4);
ou
- demander un certificat d'actions et le remettre à un courtier en valeurs mobilières (reportez-vous au choix 5).

4.. Transférer vos actions dans un compte de courtage

Si vous désirez transférer vos actions dans un compte de courtage, vous devez transférer en même temps toutes les actions de l'Industrielle Alliance que vous déteniez lors de la démutualisation de la société ou lors de tout fractionnement. Vous devez également remplir le formulaire de choix imprimé sur votre Relevé de propriété d'actions et faire remplir par votre courtier en valeurs mobilières la section de ce formulaire qui le concerne. Votre courtier doit nécessairement être membre de la Caisse canadienne de dépôt de valeurs (CDS), et son numéro de membre doit paraître sur le formulaire.

Dans le cas d'un transfert dans un compte de courtage, votre signature – ou celle de tous les actionnaires – doit être avalidée, c'est-à-dire garantie soit par votre courtier en valeurs mobilières, soit par une banque à charte canadienne importante de l'annexe I, soit par une société de fiducie canadienne ou par un membre d'un programme de garantie de signature Medallion reconnu (STAMP). Vous devez également faire parvenir un chèque, libellé au nom de Services aux investisseurs Computershare inc., pour couvrir les frais de transaction applicables. Pour connaître les frais de transaction applicables au transfert de vos actions, communiquez avec Computershare, au 1 877 684-5000.

5.. Demander un certificat d'actions

Vous pouvez demander un certificat d'actions à tout moment. Cependant, si vous demandez un tel certificat, vous devez le demander pour la totalité des actions que vous déteniez lors de la démutualisation de l'Industrielle Alliance ou lors de tout fractionnement. De plus, lorsque vous aurez obtenu votre certificat, vous devrez le garder en lieu sûr, car il possède une valeur réelle et il est monnayable.

De manière générale, vous n'avez pas à convertir votre Relevé de propriété en un certificat d'actions. Sauf en cas de vente par un courtier en valeurs mobilières ou de cession d'actions, votre Relevé de propriété vous confère les mêmes droits que si vous étiez détenteur d'un certificat d'actions. Si vous désirez tout de même obtenir un certificat d'actions, vous devez remplir le formulaire de choix imprimé sur votre Relevé de propriété d'actions et le retourner à Computershare à l'adresse paraissant dans ce dépliant.

Si, après avoir reçu votre certificat, vous décidez de vendre vos actions par l'entremise du Programme de vente assistée de l'Industrielle Alliance, vous devrez alors poster votre certificat ainsi qu'une lettre nous demandant de vendre vos actions par l'entremise de ce programme. Tous ces documents devront être envoyés à Computershare, à l'adresse indiquée dans ce dépliant. Considérant que le certificat d'actions possède une valeur réelle et qu'il est monnayable, nous vous conseillons fortement de le faire parvenir par courrier recommandé.

Remarque
Computershare exigera des frais pour le remplacement d'un certificat d'actions perdu ou volé. Pour connaître les frais applicables au remplacement de votre certificat d'actions, communiquez avec Computershare, au 1 877 684-5000, ou consultez la Grille de tarification des services offerts par Computershare.

Vos choix
en qualité d'actionnaire...

de l'Industrielle
Alliance!

Vous découvrirez dans ce dépliant les choix qui s'offrent à vous en qualité d'actionnaire de l'Industrielle Alliance. Nous vous invitons à le lire attentivement.


INDUSTRIELLE ALLIANCE
ASSURANCE ET SERVICES FINANCIERS INC.

www.inalco.com

Vos choix en qualité d'actionnaire

En **vosre** qualité d'actionnaire de l'Industrielle Alliance,

plusieurs choix s'offrent à vous. **Vous pouvez :**

Le 10 février 2000, l'Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc. (Industrielle Alliance) est devenue une société à capital-actions. L'Industrielle Alliance appartient depuis à ses actionnaires et ses actions se négocient à la Bourse de Toronto sous le symbole IAG. Comme les actions représentent une participation dans l'Industrielle Alliance, elles ont une valeur réelle et elles peuvent être négociées – vendues ou achetées – à la Bourse de Toronto.

Afin de faciliter la gestion de vos actions, l'Industrielle Alliance a retenu les services des Services aux investisseurs Computershare inc. (Computershare) à titre d'agent des transferts, d'agent comptable des registres et d'agent payeur de dividendes pour la gestion de ses actions et de son actionariat. Computershare détient donc vos actions en votre nom dans un système d'inscription en compte. Vous avez ainsi votre propre compte d'actionnaire chez Computershare.

- 1.. Laisser vos actions dans votre compte d'actionnaire chez Computershare;
- 2.. Vendre vos actions par l'entremise du Programme de vente assistée de l'Industrielle Alliance;
- 3.. Vendre vos actions par l'entremise d'un courtier en valeurs mobilières;
- 4.. Transférer vos actions dans un compte de courtage;
- 5.. Demander un certificat d'actions.

Si vous choisissez de vendre vos actions, de les transférer ou de demander un certificat d'actions (les choix 2 à 5), vous devez remplir le formulaire de choix imprimé sur votre Relevé de propriété d'actions et le retourner à Computershare à l'adresse paraissant dans ce dépliant.

Remarque
Reportez-vous à la section Relevé de propriété d'actions à la fin de ce dépliant pour en savoir davantage sur votre Relevé de propriété.

Pour bien comprendre les choix qui vous sont proposés, nous vous invitons à lire ce qui suit.

1.. Laisser vos actions dans votre compte d'actionnaire

Vos actions sont détenues dans le cadre d'un système d'inscription en compte administré par Computershare. Ce système, qui constitue une méthode simple de gestion des actions, élimine les risques liés à la perte ou au vol d'un certificat d'actions et supprime les coûts de remplacement d'un certificat d'actions ou de sa garde dans un lieu sûr. Vous avez ainsi la possibilité de tout simplement laisser vos actions dans votre compte d'actionnaire (sans frais de garde). Vous demeurerez propriétaire de vos actions et pourrez les vendre ou les transférer au moment qui vous conviendra.

2.. Vendre vos actions par l'entremise du Programme de vente assistée de l'Industrielle Alliance

Si vous décidez de vendre vos actions, vous pouvez le faire de deux façons :

- par l'entremise du Programme de vente assistée de l'Industrielle Alliance; ou
- par l'entremise d'un courtier en valeurs mobilières (reportez-vous au choix 3).

Le Programme de vente assistée de l'Industrielle Alliance s'adresse expressément aux titulaires de contrats de la société qui, comme vous, ont reçu des actions dans le cadre de sa démutualisation, en février 2000. Il vise à faciliter la vente de vos actions moyennant des frais modestes. Si vous décidez de vendre vos actions par l'entremise de ce programme, vous devez vendre la totalité des actions que vous avez reçues lors de la démutualisation de la société ou lors de tout fractionnement. Les actions que vous auriez éventuellement achetées après la démutualisation ne peuvent être vendues dans le cadre de ce programme.

Le Programme de vente assistée a été mis sur pied en mars 2000. Si l'Industrielle Alliance décidait de mettre fin au Programme, un communiqué serait émis à cet effet afin d'informer toute personne concernée par cette décision.

Rappelons que rien ne vous oblige à vendre vos actions. Vous seul pouvez prendre cette décision. Si vous décidez de le faire, nous vous recommandons de consulter un conseiller en fiscalité pour connaître les incidences fiscales que la vente de vos actions pourrait avoir pour vous. Par ailleurs, ni l'Industrielle Alliance ni Computershare ne peuvent vous conseiller dans cette décision.

** Comment nous demander de vendre vos actions?

Si vous souhaitez vendre vos actions par l'entremise du Programme de vente assistée de l'Industrielle Alliance, vous devez remplir le formulaire de choix imprimé sur votre Relevé de propriété d'actions. Si les actions sont détenues par plusieurs actionnaires, chacun d'eux doit signer le formulaire. Les instructions que vous fournirez concernant la vente de vos actions seront irrévocables.

Remarque
Reportez-vous à la section Relevé de propriété d'actions à la fin de ce dépliant pour en savoir davantage sur votre Relevé de propriété.

** Comment vos actions seront-elles vendues?

Computershare regroupera toutes les demandes des actionnaires reçues en bonne et due forme et placera un ordre de vente groupé auprès d'une société de courtage, à une fréquence qui dépendra du volume de demandes à traiter (sous réserve des conditions de marché). La société de courtage prendra ensuite les dispositions nécessaires pour vendre les actions, au cours en vigueur à la Bourse de Toronto, là où elles se négocient. Le montant que vous recevrez de la vente de vos actions correspondra au prix moyen reçu pour toutes les actions vendues durant une journée donnée, moins les frais de vente.

** Quels sont les frais de vente de vos actions?

Pour connaître les frais de vente des actions par le biais du Programme de vente assistée, communiquez avec Computershare, au 1 877 684-5000, ou consultez la Grille de tarification des services offerts par Computershare. Les frais seront déduits du produit de la vente. Computershare vous fera ensuite parvenir un chèque en dollars canadiens, libellé au nom du ou des actionnaires.